



Prangins, le 14 septembre 2016

CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 14 septembre 2016

Sous la présidence de M. Robert Bernet, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Assermentation de deux conseillers
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2016
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) **Préavis municipal n° 1/16**
- 8) **Préavis municipal n° 03/16**
- 9) Election d'un suppléant au Réseau d'Accueil des Toblerones
- 10) Election d'un conseiller au conseil d'établissement
- 11) Annonce des préavis à venir
- 12) Propositions individuelles et divers
- 13) Contre-appel

- Le **PRESIDENT** salue le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les personnes de la presse présente, le public pour la première séance de la nouvelle législature 2016-2021. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers.

1/ Appel

Avec 52 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 51 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Anne-Marie Baillifard, Patricia Jaquier-Pérard ainsi que M. Marc Baumgartner.

2/ Assermentation de deux conseillers

Mme Marie Van Leckwyck et M. Hervé Durnat prêtent serment devant le Conseil communal.

3/ Adoption de l'ordre du jour

Le PRESIDENT avertit le Conseil que le préavis n° 02/16 concernant les indemnités de la Municipalité sera présenté ultérieurement.

Le PRESIDENT apporte une modification à l'ordre du jour avec l'ajout, au point 11, de l'élection d'un conseiller pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional.

- M. Peter Dorenbos, est étonné de ne pas avoir reçu le procès-verbal de la séance qui a suivi la séance d'assermentation du 1^{er} juin 2016 du Préfet, avec notamment l'élection de l'ensemble des commissions permanentes du Conseil et des délégués, pour approbation.
- Après renseignements pris auprès du Préfet, le Président fait savoir que la distribution du procès-verbal de la séance d'assermentation n'est pas obligatoire mais que le procès-verbal sera distribué lors de la séance courante.
- M. Claude Perret souhaite apporter une précision au point de l'ordre du jour : « Il s'agit d'une discussion sur une éventuelle élection d'un deuxième conseiller au Conseil intercommunal du Conseil Régional. Nous avons bien deux voix mais il s'agit de discuter si le Conseil souhaite un ou deux candidats pour ensuite procéder à l'élection. »

L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 50 oui et 1 non.

4/ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2016

- Mme Alice Durnat-Lévi, page 413, concernant l'intervention de M. Cyrille Perret à propos de la Fondation de la Fourmilière, souhaite corriger deux points. « Au 4^{ème} paragraphe, M. Perret avait suggéré d'avoir 3 représentants des autorités au lieu des deux conseillers qui étaient compris dans les nouveaux statuts. Or cette suggestion n'a pas eu l'agrément du conseil de la Fondation. »
Au paragraphe suivant : « M. C. Perret a estimé que si le conseil de la Fondation la Fourmilière avait juridiquement raison, ce même conseil avait politiquement tort. »
- M. Michel Augsburger a trois remarques à la page 403.
Au 1^{er} paragraphe : « M. Michel Augsburger félicite la Municipalité... que le problème se situe souvent au niveau du fond et **non de la forme**... »

Au 5^{ème} paragraphe : « Dès lors... ce qu'elle voulait faire maintenant **en augmentant les charges.** »

Au 3^{ème} paragraphe : « Aussi, fait-il référence.....**En effet, la Municipalité a accru de CHF 800'000.- la valeur du bilan augmentant d'autant les produits ce qui est tout à fait égal. Le fait de passer de la valeur nominale de l'action qui est fixe à CHF 25.- à sa valeur cotée en bourse qui fluctue constamment (CHF 958.- au 31.12.15) cela nécessite donc un ajustement annuel de nos comptes de fonctionnement « service financier » ».**

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2016, tel que modifié, est accepté par 28 oui et 23 abstentions.

5/ Communications du Bureau du Conseil

Le bureau est à la recherche de 3 personnes pour le dépouillement des votations fédérales du 25 septembre. Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès du secrétaire.

Le **PRESIDENT** précise que chaque conseiller reçoit ce soir 4 documents :

1. Les préavis N° 04/16, 05/16, 06/16 qui seront traités lors du prochain Conseil communal du 13 octobre 2016 ;
2. Le procès-verbal de la séance d'assermentation du 1^{er} juin 2016.

Le **PRESIDENT** a remis aux nouveaux conseillers le Règlement du Conseil communal.

La liste des nouveaux conseillers est distribuée pour vérification.

6/ Communications de la Municipalité

Le SYNDIC

Le SYNDIC souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et nouvelles conseillères.

Le SYNDIC en préambule fait état de la mise en place de la nouvelle législature avec 3 nouveaux municipaux et une nouvelle répartition des dicastères, l'actualisation du Règlement de l'organisation de la Municipalité ainsi que le programme de législature.

Le SYNDIC fait état de la situation financière actuelle de la commune. Les prévisions sont optimistes, l'exercice 2016 sera probablement bouclé dans le cadre du budget approuvé pour 3 raisons :

1. A fin août, l'ensemble des charges était maîtrisé.
2. Les rentrées fiscales sont en-dessus des prévisions.
3. Le retour de péréquation est supérieur à la planification effectuée précédemment.

Le SYNDIC présente la répartition des dicastères par le biais d'un powerpoint.

Cette présentation fait partie intégrante du procès-verbal (voir annexe) :

M. François Bryand (SYNDIC) : Administration générale, ressources humaines, finances, relations publiques.

Mme D. -Ella CHRISTIN : Urbanisme et environnement.

Mme Alice DURGNAT LEVI : Affaires sociales, population, sécurité, éducation.

M. Denys CHEVALIER : Travaux publics, déchets, voirie & espace verts, mobilité.

M. Igor DIAKOFF : Architecture & bâtiments, informatique, culture.

Mme Alice DURGNAT LEVI

1. Explications et synthèse concernant le fonctionnement de la commune.

Une association intercommunale fonctionne comme une commune, avec un corps exécutif et un corps législatif ainsi que des commissions de gestion. Chacune possède ses statuts qui définissent quelles communes prennent part à ses associations, le nombre de voix attribuées à chaque commune et le mode d'élection des représentants des communes.

L'Association régionale des assurances sociales (ARAS) où Mme Durngat Levi siège au législatif ainsi qu'à la commission de gestion (suppléant M. I. Diakoff). Dans cette association, il n'y a pas de représentant du Conseil communal. Le seul délégué de chaque commune est issu de la Municipalité. Le nombre de voix est fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

Police Nyon Région (PNR) qui rassemble 3 communes : Nyon, Prangins et Crans. Chaque commune possède d'office d'un représentant au sein du CODIR. Prangins compte 4 représentants : MM. Louis De Bourbon Parme, Serge Juzgado, Georges Bochud et Rudolf Schnyder. Chacun de ces délégués dispose d'une voix.

Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) où Mme Durngat Levi siège au législatif et compte un représentant du Conseil communal en la personne de M. Christian Baumgartner.

Office Régional de la Protection Civile (ORPC) qui regroupe 47 communes, Mme Durngat Levi fait partie de l'assemblée générale, la commune de Prangins dispose de 4 voix mais n'a pas de représentant du Conseil.

- Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) chaque municipalité décide du nombre de délégués. Prangins dispose de 4 voix dont deux attribuées automatiquement à la Municipalité.

2. D'autres communications importantes :

- La Fourmilière

Une rencontre a eu lieu avec une partie des membres du comité de la Fondation avec leurs avocats à la suite de quoi il a été constaté qu'il existait un vide juridique entre les anciens et les nouveaux statuts adoptés et contestés qui ne permettait pas de savoir qui siège dans ce conseil. Une lettre a été adressée à la mi-juillet 2016 à l'Autorité de surveillance de la Fondation mentionnant la désapprobation de la Municipalité vis-à-vis du processus qui a conduit aux changements de statuts. L'autorité a accusé réception et avisé la Municipalité récemment qu'elle allait procéder à l'audition de la Fondation La Fourmilière, puis de la Municipalité. Mme Durgnat Levi prendra également des renseignements auprès du RAT pour avoir une vision plus objective et détaillée de la situation dans d'autres structures d'accueil.

- Stationnement de Prangins

Un préavis a été établi par Mme Seematter cette dernière année avec M. Christian Séchaud de la PNR. Cependant, Mme Durgnat Levi souhaite approfondir ce préavis et espère pouvoir présenter ce préavis, au mieux, pour le Conseil communal de décembre 2016. Malgré la recherche de solutions provisoires urgentes, aucune satisfaisante n'a été retenue. Un courrier a été envoyé aux pranginois ainsi qu'à GSK pour les aviser de la prise en main du dossier.

- Les nouveaux habitants ont été reçus le 10 septembre lors de la fête au village. Mme Durgnat Levi remercie M. Schüpbach, les paysannes vaudoises ainsi que toutes les sociétés locales présentes.

- En cours l'engagement d'un aide-sacristain et d'un médecin scolaire, ainsi qu'un nouveau règlement à l'étude à Police Nyon Région.

M. Denys CHEVALIER

- Sur le chemin menant à la plage, un arbre a été abattu suite à un risque de chute. Un deuxième arbre à proximité, en mauvais état selon le garde forestier, sera également abattu.

- Les bancs posés sur la nouvelle place sportive correspondent actuellement à des blocs de béton ce qui empêche la population de profiter de cette nouvelle place sportive. La demande a été effectuée pour finir les bancs rapidement auprès de l'entreprise concernée.

- Le véhicule communal a été accidenté à Pont-Farbel et est actuellement hors d'usage. Le véhicule de remplacement particulièrement vétuste (19 ans) qui devra probablement être changé d'ici un an ou deux. Un dépassement de budget est d'ores et déjà annoncé pour équiper le nouveau véhicule commandé à la carrosserie Lauber.

Mme D.-Ella CHRISTIN

1/ Environnement

Concernant le programme de subventions pour les projets privés en lien avec des démarches en faveur de l'énergie et de l'environnement, jusqu'à fin 2016, un montant de Frs.100.000.- a été inscrit au budget pour ces subventions. Ce montant a été complètement alloué à la fin juin. Ainsi il n'y a plus de subvention disponible actuellement.

2/ Bâtiments communaux

L'ensemble des bâtiments communaux a été repris par M. Diakoff. Cependant Mme Ella Christin, qui a œuvré depuis 2011 avec Mme Seematter sur la construction d'une nouvelle cantine scolaire et d'une salle d'accueil parascolaire et qui doit aboutir en septembre 2017, souhaite continuer à suivre ce dossier, ce que la Municipalité a accepté. La pose de la 1^{ère} pierre a eu lieu le 7 septembre en présence de la commission ad hoc, remerciée pour le travail de toutes ces années.

3/ Prangins a eu le plaisir de recevoir le Conseiller fédéral Guy Parmelin au château de Prangins dans le cadre d'une cérémonie organisée par l'association itinéraire de Mozart qui fêtait la venue de Mozart dans la région il y a 250 ans.

M. Igor DIAKOFF

1/ Parc informatique

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Infolog, le partenaire informatique de la commune de Prangins. Avec l'aide de Mme Goetschmann et M. Mühlethaler, il a été convenu d'effectuer une révision de tous les amendements faits depuis une dizaine d'années. Par souci de transparence, il a été demandé à la société Infolog d'établir un inventaire complet du parc informatique ainsi qu'un nouveau contrat. La résolution de problème mot de passe ainsi qu'une messagerie plus fiable a également été mis en avant. Le coût pour ce réaménagement du parc informatique devrait être inchangé.

2/ M. Diakoff a pris plaisir à prendre langue avec la commission culturelle, soutien de poids dans le domaine de la réalisation de différentes manifestations culturelles et dont le mandat arrivait à échéance au 30 juin. A une exception près, tous les membres de cette commission n'ont pas souhaité se représenter. M. Diakoff reste à l'écoute de toute proposition pour reformer une nouvelle commission.

3/ Contact a été pris avec Mme Bieri Thompson, nouvelle directrice du Château de Prangins, pour étudier des synergies possibles entre le Château et la commune. Prangins compte quelques artistes de renommées internationales. Contact sera pris avec ceux-ci pour tenter d'organiser des concerts ou des activités culturelles.

7/ Préavis municipal no 1/16

Demandes d'autorisation générales :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas, ainsi que jusqu'à concurrence CHF 1'500'000.00 par cas pour les biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion, charges éventuelles comprises;
2. de participer à l'augmentation ou à l'aliénation de participation dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 35'000.00 par cas dans le cadre de participations existantes et de requérir l'approbation du conseil communal pour toute nouvelle participation;
3. de plaider
4. d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 35'000.00 par cas;
5. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières.
6. d'accepter des legs et des donations

Le PRESIDENT appelle M. Jean de Wolff, rapporteur de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La commission dépose un amendement pour l'art. 2, soit

Amendement N°1 (ajout de texte)

« jusqu'à concurrence de 5 cas sur la législature »

La Municipalité accepte l'amendement.

La discussion est ouverte.

- M. Gilles Mauroux demande, selon le point 4 du rapport : « Autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles » que les conseillers communaux et l'ensemble du Conseil communal soient informés sans délai et non seulement la COFIN.

L'amendement N°1
est accepté par 46 oui, 2 non et 3 abstentions.

- M. Daniel Bujard, après discussion au sein de leur groupe concernant le point 7, souhaite que la Municipalité apporte un maximum d'informations concernant une acceptation de legs et l'utilisation de ce dernier dans les comptes de la Municipalité.
- Mme Clotilde Vulliemin : à la page 7.9, paragraphe 2, la phrase n'est pas complète : « En fin de législature et au début de la nouvelle législature, les activités sont si nombreuses qu'il est imaginable que la question des demandes d'autorisations générales. »

- LE SYNDIC

« L'idée et les arguments reliés à cette compétence est de ne pas arrêter le processus au 30 juin mais aller au maximum au 31 décembre et au mieux jusqu'à la date de votation du préavis concernant cette compétence allouée à la Municipalité. »

M. Jean de Wolff lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis N°1/16, tel qu'amendé,
est accepté à l'unanimité**

**8/ Préavis municipal no 03/16
Relatif à la motion du conseil concernant la modification des
articles 43 et 44 du Règlement du Conseil communal de Prangins**

Le PRESIDENT appelle M. Jacques Auberson, rapporteur de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Jacques Auberson lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis N°03/16
est accepté à l'unanimité**

9/ Election d'un suppléant au réseau d'Accueil des Toblerones

Le PRESIDENT précise qu'un deuxième conseiller et non un suppléant doit être élu pour le Réseau d'Accueil des Toblerones.

- M. Jacques Auberson propose la candidature de Mme Anne-Lise Müller.

**Mme Anne-Lise Müller
est élue à l'unanimité**

10/ Election d'un conseiller au conseil d'établissement

Le PRESIDENT rappelle que Mme Giovanna Bachmann est actuellement représentante au conseil d'établissement et accepte de continuer.

- Mme Alice Durnat Levi précise que Prangins détient 3 voix au conseil d'établissement.

- M. Daniel Bujard propose la candidature de Mme Dorothee Kaltenrieder.

Vote.

**Mmes Giovanna Bachmann et Dorothee Kaltenrieder
sont élues à l'unanimité.**

11/ Election d'un deuxième conseiller au Conseil intercommunal du Conseil Régional

Le PRESIDENT précise que la commune de Prangins a obtenu une seconde voix au dit Conseil.

La discussion est ouverte.

- M. Claude Perret rappelle que M. Yvan Buccioli est le Représentant du Conseil et M. André Fischer est son suppléant. Ceux-ci travaillent très bien ensemble. Il propose que M. Fischer soit élu comme membre à part entière.
- Mme Marie Van Leckwyck souligne l'importance d'avoir 2 personnes, donc 2 voix, même si celles-ci sont concordantes, pour défendre le point de vue de Prangins.
- M. Claude Perret précise que la nomination de M. Fischer vise à compléter l'excellent travail de M. Yvan Buccioli.
- M. Jacques Auberson aimerait savoir si, avec ces deux représentants et lors de l'absence de l'un de ceux-ci, la personne présente peut voter pour les 2 représentants.

Le PRESIDENT a contacté ce jour Mme Valérie Jeanrenaud pour savoir si un représentant seul obtenait les deux voix ou une seule, auquel cas il faudrait élire un suppléant.

Vote.

**M. André Fischer
est élu à l'unanimité**

12/ Annonce des préavis à venir

Le SYNDIC

- M. François Bryand rappelle les préavis annoncés :
 - 1) Le taux d'imposition 2017
 - 2) Le budget 2017
 - 3) Le plafond d'endettement pour l'ensemble de la législature
 - 4) Remplacement d'un palan à câble sur la grue du Port des Abériaux

- 5) Mise en place d'une taxe et d'un fonds communal pour l'efficience énergétique et la promotion des énergies renouvelables
- 6) Stationnement privilégié
- 7) Taxe forfaitaire annuelle par habitant pour la gestion des déchets

13/ Propositions individuelles et divers

- M. Daniel Friedli souhaiterait obtenir une réponse concernant une question sur la sécurité posée le 3 mars 2016 : « Pourquoi le 15 janvier dernier après de grosses pluies et le risque de gel, le salage n'a été effectué qu'à 6h45 alors les routes étaient gelées et dangereuses. Si Prangins possède un plan gel, pourquoi n'a-t-il pas été appliqué ? » M. Friedli n'a pas obtenu de réponse lors des conseils du 12 avril et du 18 mai. Lors du conseil du 24 juin où M. Friedli était absent, il n'a obtenu qu'une réponse partielle de la part de M. Cyrille Perret. Il aimerait une réponse pour la fin de sa question.
- M. Denys Chevalier détaille le plan d'intervention de la commune de Prangins.
- M. Daniel Friedli remercie M. Chevalier pour ses explications détaillées. Il propose de réorienter les priorités de la voirie, car il y a un danger pour les bus qui empruntent certaines voies gelées avant l'intervention de celle-ci.
- M. Denys Chevalier prend acte de la proposition de M. Friedli.
- M. Walter Hediger a suivi la construction du bâtiment de l'école enfantine de l'UAPE dans son entier. Un arrosage automatique a été installé à la fin du chantier. M. Hediger a observé le dysfonctionnement de l'arrosage dès sa mise en route, l'été 2015. Il fut étonné de voir un véhicule de la commune de Prangins effectué l'arrosage des arbres en lieu et place de l'arrosage automatique. Il souhaite poser 3 questions :
 - Pourquoi ne fait-on pas fonctionner l'arrosage automatique ?
 - Si l'arrosage automatique ne fonctionne pas, l'entreprise responsable a-t-elle été payée ou sera-t-on remboursé ?
 - Pourquoi ce n'est pas l'entreprise responsable de l'installation qui ne prend pas en charge l'arrosage de ces arbres ?
- M. Denys Chevalier a pris note de l'information et va prendre renseignements auprès de l'entreprise concernée.
- M. Vanni Vogel amène deux points :
 - Concernant le stationnement, une solution simple serait de limiter le stationnement dans la semaine à 3 heures pour désengorger les parkings et éviter ainsi que le personnel de GSK puissent se parquer.
 - Concernant l'UAPE, ne serait-il pas judicieux de planter 2 ou 3 arbres maintenant pour permettre aux enfants de profiter de l'ombre l'été prochain ?

- Mme Alice Durnat précise que la Municipalité avait envisagé plusieurs solutions provisoires pour le stationnement dont la possibilité de limiter les places de parc à 3 heures avec l'installation de panneaux. Cette dernière a été abandonnée et la Municipalité préfère attendre le préavis sur le stationnement qui sera présenté en décembre.
- M. Jean-Marc Bettems demande s'il a été vérifié auprès de GSK que les gens possédant une autorisation de parquer à l'intérieur du site mais qui est payante, se gare effectivement là ou s'ils se garent sur des places gratuites.
- M. Peter Dorenbos, à propos du préavis 02/16 sur l'indemnisation de la Municipalité, pense qu'il serait intéressant pour l'ensemble des conseillers d'avoir une copie de la directive municipale pour mieux comprendre comment la nouvelle répartition des indemnités aura lieu.
- M. François Bryand prend note de la demande de M. Dorenbos. Il rappelle que les directives municipales sont de la compétence de la Municipalité et qu'elles n'ont pas l'obligation de faire partie intégrante du préavis. Ceci étant, cette directive a déjà été transmise à la COFIN pour information.
- M. Gilles Mauroux souhaiterait que des photos des conseillers soient mises en ligne pour le Conseil communal pour cette nouvelle législature.
- M. Michel Augsburger pense qu'il serait judicieux, sans remettre en question les compétences des membres de la Municipalité, de pouvoir comprendre clairement et juger des tarifs fixes, des vacations et de votre description de poste.
- M. Jacques Auberson propose d'attendre la votation du prochain budget pour présenter le véhicule de remplacement de la commune car celui-ci fonctionnant, cela éviterait un dépassement du budget actuel.
Il souhaite également un rapport semestriel de la part des Représentants des différentes commissions intercommunales.
- Le PRESIDENT aimerait avoir les dates de séances des différentes commissions pour que celles-ci puissent présenter un rapport au conseil suivant.
- M. Rémy Cochet demande à quoi correspond l'intitulé « procédé d'affichage ».
- M. François Bryand répond que cela concerne les demandes d'affichage de toutes sortes, comme la police, sur le domaine public.
- M. Peter Dorenbos constate que certaines directives municipales sont disponibles sur le site de la commune donc elles peuvent être publiques et non seulement internes à la Municipalité. Concernant les places du parking des fossés réservées aux ayants-droits, M. Dorenbos propose que ces places soient marquées réservées pour le personnel scolaire lors des périodes scolaires et libres hors périodes scolaires.

- M. Denys Chevalier reconnaît que les places sont attribuées au personnel scolaire mais précise que l'horaire des places est bien signalé sur les panneaux et que celles-ci sont libres dès 18h30 le soir ainsi que les week-ends et vacances scolaires.
- M. Peter Dorenbos souhaite qu'il soit précisé qui sont les ayants-droits pour savoir si les habitants ont le droit d'utiliser ces places.
- M. Denys Chevalier prend note et reviendra lors d'un prochain conseil avec des explications.
- M. André Fischer souhaite savoir si ces places de parc sont du domaine public ou privé.
- M. Denys Chevalier répond que ces places sont du domaine public.
- Mme Hedia Brunner soulève que la problématique des parkings surchargés n'est pas due uniquement au personnel de GSK, de nombreux pendulaires prennent également le bus depuis Prangins et laissent leur voiture la journée durant.
- M. Vanni Vogel a oublié de mentionner la problématique du parking sur le terrain vague proche de la carrosserie Lauber et ne sait pas si cela fait partie du domaine public ou privé et s'il est possible de faire quelque chose.
- M. Denys Chevalier a constaté cette situation autour de la carrosserie Lauber. Il a été posé une barrière de 450 mètres en bois.
- M. Peter Dorenbos propose, plutôt que d'installer une barrière coûteuse à la commune pour empêcher les gens de se garer, de mettre à l'amende pour obtenir des revenus.
- Mmes Ursula André et Anita Rihs interviennent à propos de la Fourmilière (cf. intervention en annexe)
- M. André Fischer rappelle que le Conseil avait voté le crédit pour La Fourmilière et que ce ledit Conseil souhaitait garder un contrôle sur cette affaire.
- M. Gilles Mauroux rappelle, en tant que membre de la commission de gestion pendant plusieurs années, avoir demandé un minimum d'informations concernant la Fourmilière et que cela n'a jamais été le cas.
- M. Rémy Cochet souhaite préciser une intervention qu'il avait faite lors d'un précédent conseil que : « le compte 928.2302, qui s'appelle le fonds de réserve place de parc, est à frs 36'000.- depuis 2011, il n'a pas changé et n'a donc jamais été alimenté par le Règlement communal sur la perception des émoluments et contributions vu en matière d'aménagement du territoire et des constructions. » Il précise que la Municipalité a décidé de ne pas percevoir cet émolument et donc de renvoyer à la lecture de la demande du permis de construction ainsi qu'à la FAO pour être informé. Cela semble compliqué et obscur. Une

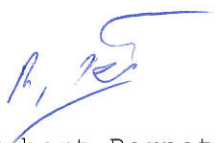
séance d'information aurait été suffisante si la Municipalité avait eu envie de partager ces informations avec le législatif.

14/ Contre-appel

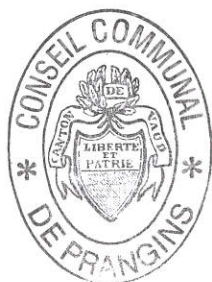
La présence est de 52 membres. La séance est levée à 22:11.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

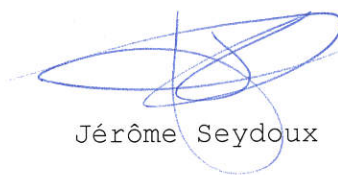
Le Président



Robert Bernet



Le Secrétaire



Jérôme Seydoux

Annexe : ment.

REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2016 - 2021

Responsable : *M. François BRYAND, Syndic*



ADMINISTRATION GENERALE & RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, RELATIONS EXTERIEURES

- **Administration générale**
 - Greffe municipal
 - Assurances
 - Affaires juridiques
 - Archives
- **Ressources humaines**
- **Finances**
 - Comptabilité générale
 - Gestion financière
- **Economie**
 - Relations entreprises
 - Tourisme
- **Relations extérieures**
 - Communication : RP et relations médias
 - Supports de communication

Représentations : SEIC : CA, BECAD : CA, Cité Derrière : CA, Déchetterie Intercommunale : CoDir, Communyon : Comité, CIP : AG, AdCV : AG, Télé Dôle : AG, SOFREN : AG, CGN : AG.

Remplaçante : Mme Dominique-Ella CHRISTIN

REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2016 - 2021

Responsable : **Mme Dominique-Ella CHRISTIN**



URBANISME, ENVIRONNEMENT

- **Urbanisme**
 - Urbanisme, aménagement du territoire local, régional et coordination avec le développement territorial cantonal
 - Police des constructions
 - Aménagement des espaces publics
 - Protection du patrimoine bâti
- **Environnement**
 - Energie et climat
 - Environnement urbain et rural: bruit, air, eaux, STEP
 - Ressources et patrimoine naturels: domaines, terrains, forêts, biodiversité, paysage, cours d'eau, rives du lac
 - Port des Abériaux

Représentations : Conseil Régional : CoDir, SEIC : AG, SAPAN : AG, Triage Dôle : AG.

Remplaçant : **M. François BRYAND**

REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2016 - 2021

Responsable : **Mme Alice DURGNAT-LEVI**



AFFAIRES SOCIALES & POPULATION, SECURITE, ENFANCE

- **Affaires sociales**
 - Jeunesse et aînés
 - Aide au logement
 - Manifestations
 - Relations paroisse
- **Population**
 - Contrôle des habitants
 - Naturalisations
- **Enfance**
 - Ecoles
 - Accueil petite enfance
- **Sécurité**
 - Police Nyon Région (PNR)
 - Concept stationnement
 - Police du Commerce
 - Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)
 - Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC)
 - Manifestations (aspects sécurité)
 - Procédé de réclame

Représentations : PNR : CoDir, Conseil de Fondation de la petite enfance, Conseil d'Etablissement, ARAS : AG, SDIS : AG, ORPC : AG, Clinique dentaire : AG, RAT : AG, Coopérative des Plantaz : AG, Cité-Derrière : AG

Remplaçant : M. Igor DIAKOFF

REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2016 - 2021

Responsable : *M. Denys CHEVALIER*



TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS, MOBILITE

- **Travaux publics**
 - Etudes et réalisations projets routes, ponts, parkings, cheminements mobilité douce
 - Travaux et entretien canalisations eaux claires/usées
- **Déchets**
 - Gestion, valorisation, traitement
 - Déchetterie et éco-points
- **Voirie & Espaces verts**
 - Entretien routes, parkings, cheminements, éclairage public, mobilier urbain
 - Signalisation routière
 - Projets et gestion espaces verts, terrains de sport, places de jeux, cimetière, plage
 - Abattage d'arbres
- **Mobilité**
 - Transports publics
 - Planification locale et régionale

Représentations : TPN : CA, Déchetterie Intercommunale : CoDir, Conseil de Fondation de la petite enfance, NStCM : AG, SADEC : AG, CIP : AG.

Remplaçante : *Mme Alice DURGNAT-LEVI*

REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2016 - 2021

Responsable : **M. Igor DIAKOFF**



ARCHITECTURE & BATIMENTS, INFORMATIQUE, CULTURE

- **Architecture & Bâtiments**
 - Nouvelles constructions, rénovations et transformations de bâtiments communaux
 - Réparations et entretien
 - Conciergerie
 - Locations de salles
 - Gérance
- **Systèmes d'information**
 - Projets & gestion
 - Exploitation informatique
 - Téléphonie
- **Culture & Sociétés locales**
 - Affaires & manifestations culturelles
 - Relations avec les Sociétés locales et manifestations

Représentations : Commission Culturelle Prangins : comité, Amis du Château de Prangins : AG,
Conseil Régional : Conseil intercommunal

Remplaçant : **M. Denys CHEVALIER**

Adopté en séance de Municipalité du 31 août 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le Secrétaire 

François Bryand  Daniel Kistler

Au Conseil communal de Prangins

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers, particulièrement vous qui étiez déjà membres de cette assemblée le 24 juin 2016, soir de la dernière séance de la législature 2011-2016,

Nous prions nos nouveaux collègues, auxquels nous souhaitons une cordiale bienvenue, de bien vouloir faire preuve de compréhension, en écoutant notre missive.

Lors de cette dernière séance, M. Claude Perret conseiller et président de la nouvelle Entente pranginoise (sensée n'entrer en activité qu'à partir du 1^{er} juillet 2016), a fait ajouter un nouveau point n° 12 à l'ordre du jour : « Statuts de la Fourmilière », car les changements de statuts effectués par le conseil de Fondation, à l'unanimité de ses membres, *donc avec une majorité représentant les autorités*, n'étaient pas à son goût.

Les deux soussignées, membres du conseil de fondation de cette UAPE, n'ont pas été averties de cet ajout et ne comprennent pas que M. le Président du Conseil ait fait accepter cette demande par le Conseil. La Fourmilière est une fondation de droit privé et de ce fait autonome et dont ni la direction, ni la gestion ne concerne notre assemblée. Elle est sous la surveillance de l'AsSo, à *qui reviendra la décision finale quant à la manière de résoudre ce litige qui n'a pas lieu d'être.*

Au cours de débats particulièrement houleux, nous avons été accusées, entre autres, de tricherie, de magouilles, de soutenir des personnes *éventuellement* capables de brimer des enfants fréquentant l'UAPE dont les parents émettaient des critiques. Ces termes sont graves et M. le Président n'a pas été capable d'intervenir pour contenir les attaques en règle dont nous avons fait l'objet. A aucun moment nos arguments légaux n'ont été pris en compte. Le seul but de ces accusations était (et est certainement toujours) de s'assurer que Mme Violeta Seematter ne remette plus jamais les pieds à La Fourmilière. De plus nos accusateurs veulent, disent-ils, garder la mainmise sur cette Fondation, en conservant la nomination des membres de son conseil de fondation et donc aussi la majorité de ses membres. La mainmise sur quoi ? Que craignent ces personnes si elles ne sont pas majoritaires ? *Que signifie : «... votre décision est correcte légalement, mais pas politiquement ? »*. Nous aurions pu prendre d'autres mesures mais avons uniquement informé M. le Préfet de ces dérapages verbaux.

Pour mémoire :

- *lors de l'acceptation des conclusions du fameux préavis n° 41/09 que certains brandissent pour se justifier, aucune des décisions prises par le Conseil ne fait état de mainmise de qui que ce soit (relisez ces conclusions !)*
- *lors du préavis n° 39/08 le Conseil communal a autorisé la Commune à adhérer à l'Association intercommunale « Réseau d'Accueil des Toblerones » et d'en approuver les statuts.*

Pour rappel, au cours de la dernière législature, le second Municipal, bénéficiant d'un siège, n'est apparu que deux ou trois fois aux séances du Conseil de fondation (on peut légitimement se poser la question de son utilité) et jamais personne de cette assemblée n'a demandé de renseignement. Autre rappel, nous sommes dans la légalité la plus totale (certifiée par M. le Préfet) lorsque *le conseil de fondation effectue des modifications de statuts, sans changer les buts de la fondation. La seule « tâche » du représentant de la Municipalité est d'en informer celle-ci qui n'a, ni à donner son avis, ni à solliciter celui du Conseil communal.*

Une information supplémentaire, pour tenter de faire entendre raison : comme dans toute autre fondation, lorsqu'ils siègent, les membres du conseil de fondation de La Fourmilière sont là pour défendre la Fourmilière et non pas la Municipalité ou le Conseil communal.

Les objectifs de cette lettre ? Relever les erreurs et les accusations, à la limite de la diffamation, dont les soussignées ont été victimes et auxquelles M. le Président a été incapable de mettre fin, et rappeler à certains que la courtoisie et la politesse sont la base d'une société civilisée.

D'autre part, nous vous signalons que nous n'entrerons plus en matière, au sein de notre Conseil, sur tout ce qui concerne l'UAPE « La Fourmilière ».

Ma position de doyenne en activité de ce Conseil m'autorise, avec Mme A. Rihs, à souhaiter que cette nouvelle législature 2016-2021, avec ses nouvelles règles, soit une période au cours de laquelle chacune et chacun d'entre nous se souviennent, avant tout, du serment qu'il a prêté, à savoir : exercer sa charge pour le bien de la Commune et non pas pour des intérêts personnels ou ceux de groupes politiques.

Nous vous remercions de nous avoir écoutées et entendues et nous nous souhaitons de futurs débats sereins.

*Ursula André
Conseillère communale*

*Anita Rihs
Conseillère communale*

Membres du Conseil de Fondation de « La Fourmilière »

Prangins, le 14 septembre 2016